



PORTE-PAROLE DE TOUTES LES FAMILLES

L'association loi de 1901 « **PEEP des lycées de Massy** » rassemble les parents d'élèves des lycées de Massy dont le lycée Fustel de Coulanges. Elle est affiliée à la **Fédération PEEP nationale** ce qui nous permet non seulement d'être informé des évolutions de l'organisation des enseignements, du baccalauréat et de PARCOURSUP, mais aussi de faire porter notre voix dans les instances départementales, académiques et nationales de l'éducation nationale.

- Si vous souhaitez **échanger** autour de la scolarité de vos adolescents, mieux **comprendre** les enjeux de l'orientation et du fonctionnement du lycée
- Si vous voulez vous **investir** d'avantage, être un représentant au conseil d'administration, un parent-délégué de classe

VENEZ NOUS RENCONTRER A NOTRE RÉUNION DE RENTRÉE.

L'association existe grâce à nous parents d'élèves. Plus nous sommes nombreux plus nous pouvons agir pour le bien de nos enfants

**La réunion de rentrée se tiendra au lycée Fustel de Coulanges,
Le mardi septembre 2022 de 18h30 à 19h30.**

Notre contact : peep.fusteldecoulanges.massy@gmail.com

Notre site web : <http://5181.peep.asso.fr/lycee-fustel-de-coulanges/>



Vous y trouverez beaucoup d'informations dont

- les actions de l'association
- les modalités d'adhésion à l'association (15 EUROS dont 66% déductible de vos impôts)

Les élections des représentants de parents d'élèves
au sein du conseil d'administration du Lycée se tiendront
UNIQUEMENT PAR CORRESPONDANCE

Urne à la loge du lycée ou envoi par courrier postal.

Merci pour votre soutien

Rappel : chacun deux parents d'élève est électeur.



PORTE-PAROLE DE TOUTES LES FAMILLES

Les adhérents de l'association PEEP vous représentent dans la vie du lycée et dans les différentes commissions :

Le conseil de classe au Lycée : il se réunit au moins trois fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves, l'orientation des élèves.

Le conseil d'administration : Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements

- adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement.

- délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.

Le conseil de discipline : Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes lorsque le règlement intérieur de l'établissement est enfreint : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes.

La commission éducative : Il a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

La commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) : Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle se réunit uniquement dans les lycées techniques et professionnels.

Si, comme nous, vous voulez participer à la vie scolaire de votre enfant au sein du lycée, rejoignez-nous :

soit en nous contactant directement par mail:

peep.fusteldecoulanges.massy@gmail.com

soit en participant à notre réunion de rentrée

**Le mardi 20 septembre 2022 de 18h30 à 19h30
au lycée Fustel de Coulanges.**

soit en adhérant à l'association PEEP des lycées de Massy :

en ligne :
<http://5181.peep.asso.fr/qui-sommes-nous/rejoindre-la-peep-au-lycee/>



en nous faisant parvenir votre bulletin
d'adhésion
4 place Victor Schoelcher 91300 Massy